



## Choc thermique vitre

Par **Chfredy**, le **26/07/2022** à **14:43**

Bonjour

Mon locataire m'a envoyé un courrier pour nous signaler que la vitre de la baie vitrée coulissante s'est brisé tout seul leur assurance ne veux pas prendre en compte est ce à nous propriétaire de faire fonctionner notre assurance

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **26/07/2022** à **15:29**

Bonjour,

Certaines MRH basiques ne prennent pas un bris de glace en charge.

Pourquoi "choc thermique" ? Les montants se sont déformés sous l'action de la chaleur ? La fenêtre est peut être encore sous garantie ?

Demandez à votre assureur, mais de toute façon c'est à vous de faire changer la vitre.

Pour l'imputer au locataire, il faudrait prouver une faute de sa part. Ce ne sera pas évident, sauf si le vitrier atteste qu'il y a eu un choc ou une tentative d'effraction.